



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trentième session

Jeudi 7 juillet 1960
à 10 h. 30

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Organisation des travaux de la session (<i>suite</i>)	3
Point 7 de l'ordre du jour :	
Rapports des commissions économiques régionales	3

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa-Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Australie, Autriche, Italie, Mexique, Portugal, République arabe unie, Roumanie, Tchécoslovaquie, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Organisation des travaux de la session (E/3363 et Add.1 et 2, E/L.853/Rev.1) (*suite*)

1. M. ORTIZ MARTÍN (Costa-Rica) propose que le Conseil examine le plus tôt possible en séance plénière la question supplémentaire intitulée « Mesures à prendre à la suite des tremblements de terre au Chili » (E/3363/Add.1). Il expose les diverses raisons qui le conduisent à faire cette proposition: d'abord, le désastre du Chili a revêtu une telle ampleur que l'examen de la question prend un caractère de grande urgence; ensuite, le Secrétaire général lui-même a proposé que la question soit examinée en séance plénière au début de la session (E/3363/Add.1); d'autre part, le Conseil a examiné la question relative au désastre d'Agadir en séance plénière à sa vingt-neuvième session; enfin, le Conseil décidera peut-être de renvoyer la question à un comité et, dans ce cas, il est d'autant plus urgent de procéder dans le plus bref délai à l'examen en séance plénière. En outre, la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), convoquée en session extraordinaire par le Secrétaire exécutif, a recommandé à l'unanimité que

le Conseil examine la question (E/3402), et une demande analogue a été faite par le groupe des pays d'Amérique latine. Le Chili aura besoin à la fois de secours matériels directs et de mesures tendant à son relèvement financier, et ces deux formes d'assistance n'auront pas d'efficacité isolément. Enfin, si le Conseil tardait à aborder la question, il risquerait de ne plus pouvoir le faire ensuite car il serait pressé par d'autres travaux.

2. Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil n'a pas encore pris de décision quant à l'organe devant lequel les deux questions supplémentaires (E/3363/Add.1 et 2) seront examinées, non plus que sur la date de cet examen. Il propose que la question visée par le représentant du Costa-Rica soit discutée en séance plénière le vendredi 7 juillet dans l'après-midi, dès que le Conseil aura terminé l'examen du point 7 de son ordre du jour, qu'elle soit renvoyée ensuite au Comité de l'assistance technique (CAT) et qu'elle soit enfin reprise en séance plénière sur rapport du CAT.

3. Le Président propose en outre que le Conseil aborde l'examen de la seconde question supplémentaire intitulée « Demande d'admission du Koweït à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture » (E/3363/Add.2) vers la fin de la session, au moment qui paraîtra approprié.

Les propositions du Président sont adoptées.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des Commissions économiques régionales (E/3320, E/3333/Rev.1, E/3340, E/3349)

4. Le PRÉSIDENT ouvre la discussion sur les rapports des commissions économiques régionales. Il appelle l'attention des membres du Conseil sur la documentation, ainsi que sur les projets de résolutions qui sont soumis au Conseil pour décision dans la quatrième partie de chacun des rapports.

5. Il invite les secrétaires exécutifs des diverses commissions à présenter les rapports de ces commissions.

6. M. TUOMIOJA (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) se propose de faire précéder ses observations sur l'œuvre accomplie par les gouvernements au sein de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de quelques remarques sur l'évolution récente de la situation économique en Europe. En complétant brièvement l'analyse très complète qui est faite dans l'*Etude sur la situation économique de l'Europe en 1959* (E/ECE/383), M. Tuomioja pourra contribuer pour sa modeste part à faciliter l'examen de la situation économique mondiale, auquel le Conseil

procédera plus tard. Depuis le moment où l'*Etude* a été rédigée, l'essor économique s'est poursuivi en Europe. Dans la plupart des pays, le rythme d'accroissement de la production ne s'est pas ralenti pendant le premier semestre de 1960 par rapport à 1959 et les prévisions ont même été dépassées dans plusieurs pays. Dans une plus large mesure encore qu'en 1959, c'est à l'amélioration de la productivité plus qu'à l'accroissement de l'emploi que les progrès sont dus.

7. En Europe occidentale, l'avance a été surtout considérable dans les pays fortement industrialisés, mais en Europe orientale, le taux d'accroissement a été particulièrement élevé dans des pays relativement peu industrialisés. Dans la plupart des pays à économie planifiée, la formation de capital fixe s'est accrue rapidement en 1959 et a continué d'augmenter fortement en 1960. La structure de l'investissement en Europe orientale et en Union soviétique montre que l'on accorde plus d'importance au développement de l'agriculture. Il serait prématuré de faire des prévisions sur ce que sera la production agricole de ces pays en 1960. Les conditions atmosphériques ont été assez défavorables dans certaines régions, et l'on ne voit pas encore quel pourra être l'effet de la récente réorganisation de l'agriculture en Allemagne orientale et en Hongrie.

8. D'après l'évolution de la situation dans les premiers mois de 1960, il est permis de penser que le commerce extérieur des pays d'Europe orientale pourra dépasser considérablement les niveaux prévus dans les plans.

9. En Europe occidentale, l'expansion économique s'est poursuivie à un rythme relativement rapide et, à certains égards, la situation économique présente est exceptionnellement favorable. Bien que le nombre des chômeurs soit très faible dans la plupart des pays et que la marge d'expansion soit de plus en plus étroite, les prix des marchandises au stade final sont restés remarquablement stables, principalement grâce à d'importants accroissements de la productivité et du fait que l'offre de la plupart des produits primaires est restée abondante et souple. La stabilité des prix s'est montrée apte à se consolider automatiquement dans une certaine mesure en ce sens qu'elle a atténué les pressions exercées pour obtenir des hausses de salaires et que ces dernières ont été résorbées en grande partie par le rétrécissement des marges bénéficiaires, qui s'étaient élargies auparavant quand les prix des matières premières avaient baissé et que la productivité avait augmenté.

10. L'essor de l'activité n'a pas provoqué de renversement caractérisé de la situation de la balance des paiements des pays d'Europe occidentale, mais l'accroissement de la demande a stimulé les importations en provenance des pays extra-européens et amené certains redressements en ce qui concerne la situation des paiements aux Etats-Unis d'Amérique et dans les pays de production primaire. Toutefois, du point de vue de l'économie mondiale, la poussée actuelle de l'expansion économique en Europe n'est ni équilibrée ni harmonieuse. Elle s'est accompagnée d'une accélération de l'expansion du commerce qui, cependant, s'est produite surtout dans le commerce intra-européen. Les prix des produits primaires n'ont pas encore retrouvé le niveau

qu'ils atteignaient avant la baisse de 1957 et, si la position de la balance des paiements des pays de production primaire s'est améliorée depuis le début de 1959, ce redressement tient en grande partie à ce qu'ils ont réduit leurs importations en provenance des pays industriels. Pour les pays de production primaire, les termes de l'échange se sont détériorés assez régulièrement depuis les années 1950-1955 et la courbe de leurs exportations n'a pas suivi celle du développement du commerce mondial.

11. L'emploi de produits de remplacement se généralisant de plus en plus, il est bien peu probable que l'expansion économique des pays industriels amène un redressement très appréciable et général du marché des matières premières.

12. A la quinzième session de la CEE, le Secrétaire exécutif a signalé un certain nombre de problèmes auxquels la coopération internationale à l'échelon de la région permettrait d'apporter une solution et il a formulé certaines suggestions concrètes. Il a suggéré, en premier lieu, de convoquer périodiquement des réunions intergouvernementales privées à un échelon élevé pour examiner de grandes questions économiques, en particulier l'aspect international des mesures tendant à favoriser le développement économique; en deuxième lieu, d'élaborer un ensemble de principes et de règles touchant les échanges multilatéraux, qui pourraient être appliqués dans les relations commerciales entre pays ayant des systèmes économiques différents; en troisième lieu, d'utiliser davantage les rouages de la CEE pour renforcer l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies aux pays sous-développés (E/3349, annexe IV C).

13. Comme le Secrétaire général l'a souligné dans le message qu'il a adressé à la Commission à sa quinzième session (E/3349, annexe IV B), la CEE aura à traverser, dans l'avenir immédiat, une épreuve décisive et à montrer si elle est capable de tenter une confrontation et une harmonisation des politiques économiques européennes. La CEE a tout au moins préparé le terrain en adoptant, à sa dernière session, la résolution 3 (XV) relative à l'organisation à un niveau élevé d'une réunion des conseillers économiques principaux des gouvernements et la résolution 6 (XV) relative à l'amélioration des techniques du commerce extérieur (E/3349, troisième partie). Le Secrétaire exécutif espère que les gouvernements qui participent aux travaux de la CEE feront tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer la mise en œuvre de ces résolutions. Le secrétariat a déjà commencé les travaux préparatoires nécessaires.

14. Le Conseil sera certainement satisfait de voir, d'après les résolutions 4 (XV) et 10 (XV) (E/3349, troisième partie), que la CEE accorde une attention de plus en plus grande à l'assistance aux pays sous-développés. Malgré tout ce qui est fait en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies, il reste de très vastes possibilités de développer dans ce domaine la coopération de tous les pays d'Europe par l'intermédiaire d'organismes des Nations Unies. La participation de jeunes économistes et statisticiens originaires d'Afrique au

programme de formation en cours d'emploi organisé conjointement par le Service de l'assistance technique et la CEE, acquise grâce à la coopération qui s'est établie avec le Service de gestion de l'assistance technique et le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), peut être citée comme exemple de services limités mais réels que le secrétariat de la CEE espère rendre à cet égard dans un proche avenir.

15. Des progrès intéressants ont été enregistrés dans la réalisation de divers projets récents tels que la mise au point de mesures qui doivent permettre de lutter contre la pollution des eaux en Europe, les mesures tendant à promouvoir la productivité et l'automatisation, l'étude de la production et de l'exportation de biens d'équipement, et l'analyse de la situation générale de l'énergie en Europe au cours des cinq dernières années.

16. La CEE s'est attachée particulièrement à resserrer la collaboration au sein de la Commission en ce qui concerne les échanges de données d'expérience dans les domaines scientifique et technique et de la production.

17. L'évaluation quinquennale des programmes a permis d'envisager de façon plus rationnelle le rôle de la CEE dans l'ensemble des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique, la nécessité primordiale de concentrer l'activité sur des objectifs essentiels, l'évolution à longue échéance des travaux de la CEE. L'étude des tendances à long terme et de leurs répercussions sur les politiques économiques retient de plus en plus l'attention non seulement dans les travaux de recherche du secrétariat, mais aussi dans ceux des comités qui traitent des questions de l'acier, du bois et des problèmes agricoles, notamment. Dans toutes ces études, on a examiné avec soin les relations avec d'autres régions, en particulier avec les pays qui, dans ces dernières, sont sous-développés.

18. La CEE fait un travail de plus en plus fécond, mais les progrès réalisés ne sont pas encore assez considérables pour faire contrepoids aux obstacles qui s'opposent sans cesse et, à certains égards, avec de plus en plus de force à la coopération économique à l'échelon de la région. L'intensification de la coopération économique dans cette région sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies correspond à un besoin objectif et réel. Parce que tout ce qui se passe en Europe a des répercussions beaucoup plus vastes qui intéressent le monde entier, il importe particulièrement à l'heure actuelle, non seulement de conserver, mais encore d'exploiter plus complètement les possibilités de communication et de coopération offertes par la CEE.

19. U NYUN (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient) indique que l'année 1959 a été, d'une façon générale, meilleure pour les pays de la région de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO), après la légère régression de 1958; cette amélioration s'est maintenue pendant le premier semestre de 1960. Il y a eu un accroissement de la production agricole et industrielle et une augmentation du volume des exportations, en même temps qu'une amélioration des termes de

l'échange, avec une stabilité plus marquée des prix intérieurs. L'économie de divers pays de la région a marqué une tendance à l'expansion qui reflétait bien le redressement économique des pays industriels et était stimulée également par des politiques énergiques de développement sur le plan national

20. La campagne de 1958/59 a été caractérisée par une augmentation très nette de la production des céréales alimentaires par rapport à la campagne précédente et il est probable que la production de riz sera considérablement plus élevée en 1959/60 qu'en 1958/59. Grâce à des politiques énergiques de développement et par suite de l'accroissement de la demande de biens de consommation sur le marché intérieur, ainsi qu'en raison de meilleures possibilités d'exportation et d'un plus grand afflux de biens d'équipement et matières premières d'importation, on a enregistré une augmentation de 19% de la production industrielle de la région.

21. Les progrès accomplis, bien que réels, n'ont cependant pas été suffisants ni assez soutenus, et les niveaux de vie demeurent, dans de nombreux pays, aussi bas que par le passé. D'une façon générale, le revenu par habitant n'augmente pas à un rythme suffisant pour que l'on puisse s'attendre à un relèvement convenable des niveaux de vie dans un avenir rapproché. Toutefois, les pays d'Asie ont maintenant pris conscience de leurs problèmes et de leurs possibilités; ils ont élaboré des plans de développement et se préoccupent d'adopter des techniques modernes. La CEAEO continue à porter son attention principalement sur les grands problèmes du développement économique. Elle attache une importance particulière aux projets d'intérêt régional, aux projets destinés à encourager la coopération intrarégionale et aux projets portant sur l'élaboration et l'application de politiques appropriées par les gouvernements. De nombreux projets ont été exécutés en liaison étroite avec le Service de gestion de l'assistance technique des Nations Unies, le Fonds spécial et diverses institutions spécialisées.

22. La deuxième série des pourparlers relatifs à l'expansion du commerce intrarégional s'est tenue avec succès à Bangkok au début de 1960. Le premier centre de formation pour l'expansion du commerce a été créé au Japon en 1959 et l'on se propose de créer un second centre analogue dans l'Inde en 1961.

23. La CEAEO a été appelée une fois de plus à s'occuper du problème que posent la stagnation persistante des recettes provenant des exportations et la part décroissante, sur le marché mondial, des produits primaires exportés par les pays de la région. L'amélioration intervenue au cours de l'année écoulée en ce qui concerne les exportations, la balance commerciale et l'aide étrangère donne des motifs de satisfaction, mais les tendances à long terme qui se sont affirmées au cours des trente dernières années et qui sont indiquées dans l'*Etude sur la situation économique de l'Asie et de l'Extrême-Orient en 1959*¹ sont inquiétantes. Les

¹ Publication des Nations Unies, n° de vente : 1960.II.F.1.

exportations des pays de production primaire de la région sont tombées non seulement au-dessous de celles des pays industriels, mais même au-dessous de celles des pays de production primaire des autres parties du monde. Malgré les efforts considérables accomplis pour diversifier l'économie, le commerce extérieur de la région tend de plus en plus à se limiter à un nombre très restreint de produits de base. La plupart des pays ont vu diminuer leur capacité d'exportation et il y a eu régression également dans le commerce intrarégional des pays exportateurs de produits primaires. Si cette tendance doit persister, l'accroissement des exportations de produits primaires de la région sera beaucoup plus réduit encore, tandis que ses besoins d'importation pour le développement économique augmenteront fortement. Les possibilités d'augmenter les exportations de produits manufacturés ou d'obtenir des recettes provenant de services ou d'autres marchés restent limitées. Les pays industriels pourraient venir en aide aux pays d'Asie et d'Extrême-Orient tant en recherchant la possibilité d'abaisser les barrières qui s'opposent à l'importation des produits agricoles et industriels de la région, qu'en accordant une aide financière, technique et économique. Au cours de ces années décisives de son développement économique, la région a essentiellement besoin d'une intensification des échanges commerciaux et d'une aide accrue à long terme et dans le sens voulu. Le Secrétaire exécutif exprime l'espoir que le Conseil adoptera, à sa trentième session, des mesures à cette fin.

24. La solution du problème à longue échéance réside dans la diversification de l'économie asiatique. Un champ très vaste s'offre à une coopération plus étroite entre les pays de la région de la CEAE0 dans la création d'industries communes de dimensions rentables, ainsi que dans l'expansion du commerce des produits minéraux et la création d'industries de transformation des produits minéraux dans la région.

25. La CEAE0 a adopté à l'unanimité la résolution 31 (XVI) qui recommande une coopération économique régionale plus étroite pour le développement du commerce et de l'industrie (E/3340, troisième partie).

26. Les pays de la région se rendent toujours mieux compte de la nécessité de collaborer entre eux ainsi qu'avec les pays industriellement plus évolués. Ils accomplissent d'autre part un effort considérable pour attirer les investissements étrangers, en adoptant à cet effet des lois libérales et en créant un climat favorable à l'afflux de capitaux étrangers. Les mesures adoptées se sont déjà traduites, au cours des dernières années, par une augmentation considérable des investissements.

27. Certains pays prennent aussi des mesures pour développer le tourisme, qui est une source de devises, et des améliorations ont été réalisées à cette fin en matière de communications et de moyens d'hébergement des touristes. La CEAE0 a adopté à l'unanimité la résolution 32 (XVI) concernant le développement du tourisme et des voyages internationaux, qui recommande une collaboration régionale en vue de faire de l'année 1961 l'« année des voyages en Orient » (E/3340, troisième partie).

28. En ce qui concerne les ressources industrielles et naturelles, des travaux ont été effectués dans le cadre d'un ensemble très varié de projets, dont certains avaient un caractère expérimental. Le rapport de la CEAE0 (E/3340) fait état de plusieurs cycles d'étude, ainsi que de voyages d'étude et d'activités analogues.

29. La plupart des pays de la région sont en train de moderniser et de développer leurs moyens de transport et de communication, et ils élaborent des programmes de développement pour l'avenir. Les organes subsidiaires de la CEAE0 étudient, pour cette raison, les moyens d'intensifier la coopération dans les domaines techniques, particulièrement en vue de l'adaptation des techniques modernes aux conditions de la région. On fait de plus en plus appel aux ressources d'organisations techniques nationales ou internationales, de centres de recherche et de laboratoires pour la construction des routes et des voies ferrées et l'aménagement des voies navigables. Certains gouvernements, tant de pays de la région que d'autres pays, ont offert leur assistance à cet effet. Il ressort des études effectuées par le secrétariat que les possibilités de coopération apparaissent de plus en plus nettement à mesure que se développent les programmes. Dans les plans d'extension des moyens de transport et de communication, l'établissement de liaisons entre pays voisins devient l'un des grands objectifs. Dans le domaine des télécommunications, par exemple, les pays peuvent convenir d'utiliser conjointement des bandes de fréquences, des liaisons par câbles et d'autres installations, et ils peuvent aussi élaborer en commun des programmes de formation. Si l'Asie n'est pas parvenue au même degré d'unité économique et culturelle que d'autres continents, la raison principale en est l'insuffisance de ses moyens de transport et de communication. Le Secrétaire exécutif de la CEAE0 est heureux, pour cette raison, de signaler les progrès très satisfaisants actuellement réalisés dans l'exécution du projet des grandes routes d'Asie. A la suite d'une première série de réunions zonales qui se sont tenues en 1959, des propositions ont été élaborées concernant les routes qui devraient faire partie du réseau routier et les normes techniques qu'il y aurait lieu d'adopter pour les routes et les ponts. Le développement du réseau routier permettra d'ouvrir de nouveaux territoires à la production et au commerce et contribuera, en outre, à développer le tourisme. Les anciennes voies des caravanes qui avaient permis jadis la pénétration du commerce et de la civilisation seront retrouvées et adaptées aux exigences des transports modernes. Les pays de la région reconnaissent également la nécessité de développer les liaisons ferroviaires en adoptant un écartement commun pour les voies et en normalisant les systèmes d'attelage.

30. Les pays de la région se sont maintenant ralliés aux conceptions préconisées depuis plusieurs années par le Bureau de la maîtrise des eaux et de la mise en valeur des ressources hydrauliques de la CEAE0, et admettent qu'il convient d'adopter pour les ressources hydrauliques un système d'aménagement polyergique. Un certain nombre de projets ont été récemment terminés ou sont en cours d'exécution dans ce domaine. On commence également à admettre le principe selon

lequel un bassin fluvial doit être aménagé comme un ensemble organique, indépendamment des frontières qu'il traverse. L'aménagement et la mise en valeur des fleuves internationaux offrent aux organismes internationaux une excellente occasion de développer la coopération entre les pays.

31. Il convient de citer à cet égard l'entreprise d'aménagement du bassin inférieur du Mékong, qui constitue un exemple remarquable de coopération internationale en vue du développement économique. Les contributions versées par onze pays et celles du Fonds spécial des Nations Unies et de diverses institutions spécialisées atteignent une somme totale de plus de 8 millions de dollars. Les pays riverains ont aussi versé des sommes considérables et ils collaborent dans un esprit de grande harmonie. Des résultats importants ont déjà été obtenus, mais il reste beaucoup à faire encore, et il faut espérer qu'un nouvel effort d'assistance sera accompli afin de permettre l'achèvement de ce projet.

32. Les travaux préparatoires en vue de la conférence des planificateurs économiques d'Asie, prévue pour 1961, progressent de façon satisfaisante. On pense que cette conférence accordera une attention spéciale à la nécessité d'une coopération en vue du développement économique. D'autre part, il convient de souligner que la Conférence des statisticiens d'Asie et les groupes de travail de spécialistes contribuent à poser les fondements d'une planification économique plus rationnelle. Un programme de formation en cours d'emploi pour économistes et statisticiens a été institué au secrétariat de la CEAO à partir du 1^{er} juillet 1960. Le programme de formation est organisé avec le concours du Service de gestion de l'assistance technique des Nations Unies et l'on peut être certain qu'il répond à un besoin urgent de formation méthodique des fonctionnaires chargés d'appliquer des programmes de développement économique dans leurs pays respectifs.

33. Les questions sociales se prêtent particulièrement à l'intensification de la coopération sur le plan régional. Les programmes de développement communautaire offrent d'excellentes perspectives pour l'amélioration de toutes les conditions d'existence dans les zones urbaines ou rurales.

34. A la seizième session de la CEAO, certains membres ont exprimé leur grave préoccupation devant l'inquiétant accroissement de la population de l'Asie, qui risque de réduire à néant tous les efforts de développement économique. Des préparatifs sont en cours en vue de la réunion d'une conférence asiatique de la population, et le secrétariat de la Commission fournit, conjointement avec le Service de gestion de l'assistance technique des Nations Unies et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), une assistance aux gouvernements pour leur permettre de participer en 1960 aux recensements mondiaux de la population et de l'agriculture.

35. Il est réconfortant de constater que le programme d'assistance technique des Nations Unies tient compte du rôle de plus en plus important que jouent les commissions économiques régionales. Il en est résulté une colla-

boration plus poussée entre ces commissions et le Service de gestion de l'assistance technique.

36. Le Secrétaire exécutif de la Commission souligne, pour terminer, que les problèmes de la région de la CEAO sont complexes et appellent des efforts de longue haleine; il se déclare toutefois persuadé que des solutions seront finalement trouvées grâce au progrès de l'esprit de coopération régionale et à l'assistance internationale fournie dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

37. M. PREBISCH (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine) rappelle que, à la vingt-huitième session du Conseil, lors de la 1071^e séance, il a exposé les résultats concrets des efforts déployés pour la mise au point du programme d'intégration économique de l'Amérique centrale. En 1960, il est en mesure d'annoncer que des efforts analogues ont abouti récemment à l'élaboration du Traité portant création de l'Association latino-américaine de libre-échange (E/3333, annexe II). Cet instrument a été signé à Montevideo, en février dernier, par sept pays d'Amérique latine représentant environ les trois quarts de la population et du revenu du continent. A la demande des gouvernements intéressés, le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) a participé activement à ces efforts, et il est encourageant de constater que les gouvernements signataires lui ont demandé de continuer à leur fournir son concours dans le domaine technique.

38. Le Secrétaire exécutif tient également à souligner que l'adhésion du Mexique au Traité de Montevideo a dissipé les inquiétudes que l'on avait pu concevoir, à un moment donné, touchant le caractère régional restreint de l'Association latino-américaine de libre-échange. Cet instrument reste ouvert à tous les pays qui seraient désireux d'y participer et la zone de libre-échange pourra donc ainsi se transformer par la suite en un marché commun latino-américain.

39. Il convient cependant d'observer que, pour importants et encourageants qu'ils soient, les résultats ainsi obtenus n'en sont pas moins limités. En effet, les dispositions du Traité prévoient essentiellement la libéralisation des échanges actuels qui portent sur les produits de base traditionnels. Or si la production industrielle annuelle des pays signataires est évaluée à 10 milliards de dollars, la valeur des échanges annuels de ces pays en articles manufacturés n'atteint guère que 10 millions de dollars. Il reste donc un vaste champ d'action où peuvent s'exercer les efforts en vue de la libéralisation des échanges.

40. Tant en Europe qu'aux Etats-Unis, on a souvent demandé au Secrétaire exécutif de la CEPAL si cette politique de libéralisation des échanges ne risquait pas de nuire au commerce actuel et futur des pays d'Amérique latine avec les autres pays du monde. M. Prebisch estime qu'il n'en est rien. Les pays d'Amérique latine vont, certes, s'efforcer d'accroître non seulement leurs exportations traditionnelles mais aussi les exportations des nouveaux produits dont ils disposeront à la suite de leur développement industriel. Toutefois, si, par l'assouplis-

sement de leur politique protectionniste, les grands pays industriels soutiennent les efforts des pays d'Amérique latine, l'accroissement des exportations de ces pays se traduira immédiatement par un accroissement de leurs importations en provenance du monde entier. L'industrialisation des pays d'Amérique latine aura pour conséquence de modifier non pas le volume mais la structure de leurs importations.

41. M. Prebisch souligne également la décision — louable en soi — de certains pays d'Amérique latine de freiner les tendances inflationnistes afin de maintenir une stabilité monétaire sans laquelle il n'est pas de saine économie. Toutefois, si elle ne s'accompagne pas d'une transformation de la structure économique, une politique de stabilité monétaire n'aura pas d'effets dynamiques et pourra même conduire à une stagnation de l'économie, avec toutes les conséquences que cela comporte sur le plan social.

42. On peut éviter cette stagnation, ou tout au moins en réduire l'ampleur et la durée, si cette politique de stabilité monétaire se combine avec un apport suffisant de capitaux étrangers et une politique financière qui n'encourage pas un investissement inflationniste des ressources nationales. Une fois atteint l'équilibre économique souhaité, la politique monétaire servira alors à empêcher qu'il ne soit rompu par des poussées inflationnistes ou déflationnistes.

43. Dans leurs efforts en vue d'élaborer une politique de développement économique dans laquelle s'intègre la politique de stabilité monétaire, les pays d'Amérique latine ont acquis une expérience qui leur permet dorénavant de savoir ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent éviter. C'est ainsi que la CEPAL a été amenée à faire appel à des économistes — fournis soit par le Siège de l'Organisation des Nations Unies, soit par le Bureau de l'assistance technique, soit par la FAO — afin de constituer avec son propre personnel des groupes de consultants pour la programmation du développement économique. Ces groupes ont pour tâche, non pas de formuler des programmes de développement économique, mais de collaborer avec les gouvernements qui en manifestent le désir en vue de les aider à forger les instruments d'analyse et d'exécution qu'exige la programmation du développement économique. Par exemple, un de ces groupes de consultants a apporté une aide à un gouvernement qui s'efforce de transformer sa politique fiscale en un instrument de politique économique et de définir les problèmes de développement afin d'établir un ordre de priorité pour les résoudre. Un autre de ces groupes conseille un autre gouvernement pour l'élaboration de programmes d'industrialisation et de développement agricole.

44. Tous les travaux que vient d'évoquer M. Prebisch, la CEPAL les accomplit sous le signe de l'urgence, car l'affaiblissement du dynamisme de l'économie de l'Amérique latine la préoccupe de plus en plus. Comme le signale l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1959* (E/CN.12/541), le taux d'accroissement du revenu national par habitant dans les pays du continent n'a pas atteint 1% en 1959, ce qui montre que le développement économique n'a pas été satisfaisant. Cela

est dû en partie à des facteurs de caractère temporaire, mais il n'en reste pas moins que cet affaiblissement du dynamisme de l'économie se produit à un moment où l'accroissement démographique est extrêmement marqué. Les tensions que peut créer une telle situation sont déjà perceptibles et, s'il ne faut pas leur attribuer un caractère de fatalité, il faut cependant les considérer comme des avertissements et se convaincre qu'un programme d'action vigoureuse peut changer le cours des choses. A cet égard, il est bien évident que les Nations Unies peuvent jouer un rôle extrêmement important.

45. M. ABBAS (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) présente le deuxième rapport annuel de la CEA (E/3320). Il est heureux de pouvoir annoncer des progrès plus importants qu'en 1959. Malgré certaines difficultés de recrutement, les débuts de la Commission et de son secrétariat ont été prometteurs, et M. Abbas espère qu'à l'automne tous les postes vacants auront été pourvus, en grande partie par des Africains.

46. Etant donné le nombre toujours plus élevé des Etats indépendants et des membres associés, la Commission aura un rôle de plus en plus important à jouer. Dans plusieurs régions d'Afrique, de nouvelles et très petites nations se forment, et leur petitesse même exige impérieusement qu'une étroite coopération industrielle et économique s'établisse entre elles. M. Abbas espère être bientôt en mesure d'informer le Conseil des mesures pratiques adoptées en vue d'une action concertée.

47. La CEA est la plus jeune des commissions économiques régionales, et le Secrétaire exécutif espère que les Nations Unies tiendront compte de ce fait, afin de rétablir l'équilibre, lors de l'affectation de fonds nouveaux et non engagés.

48. Depuis la fin de la deuxième session de la Commission, le secrétariat a entrepris des recherches au sujet de divers points du programme, et les travaux sont déjà bien avancés. Ils se poursuivent aussi de façon satisfaisante en ce qui concerne plusieurs des projets cités dans le rapport. Des fonctionnaires du secrétariat se sont rendus dans divers pays d'Afrique pour y établir des contacts, se familiariser avec la situation locale, rassembler des données et fournir les avis demandés par certains gouvernements. Un voyage d'étude sur les techniques des recensements de population a été organisé au Ghana, après le recensement qui y avait été effectué. Dix pays d'Afrique occidentale, qui vont bientôt procéder au recensement de leur population, ont envoyé des participants. De plus, une réunion a eu lieu récemment pour étudier les besoins et les techniques du rassemblement de renseignements sur les transactions non monétaires dans le cadre de la comptabilité nationale. Outre les réunions mentionnées dans le rapport, des consultations ont eu lieu en Afrique orientale et en Afrique occidentale entre les statisticiens locaux et les statisticiens de la Commission. Des consultations analogues se tiendront en Afrique du Nord plus tard dans l'année. Le secrétariat organise également, en collaboration avec la FAO, un cycle d'étude sur les politiques agraires pour l'Afrique orientale et centrale, qui aura lieu à Nairobi et au collège universitaire Make-

rere à Kampala, à l'automne prochain. M. Abbas est heureux d'annoncer que deux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Portugal et les Pays-Bas, dont l'un n'est pas membre de la Commission, utilisent les services du secrétariat pour fournir une assistance à des pays d'Afrique. Il note avec satisfaction cette première tentative pour acheminer l'assistance par l'intermédiaire de la Commission, car il croit que les fonctionnaires du secrétariat seront en fin de compte les mieux placés pour donner des avis dans ce domaine.

49. Passant à la situation économique de l'Afrique, le Secrétaire exécutif de la CEA rappelle qu'il avait mentionné, à la vingt-huitième session du Conseil, lors de la 1072^e séance, l'anxiété provoquée par la chute des prix des produits de base. Bien que la situation se soit redressée lentement en 1959, les effets de l'évolution des prix pendant l'ensemble de l'année ont quand même été défavorables pour les pays de production primaire. Alors que le volume des exportations de ces pays s'est accru de 10 %, leur pouvoir d'achat n'a augmenté que de 7 %. Par rapport à 1957, le volume des exportations a augmenté de 11 % et le pouvoir d'achat de 3 % seulement. Toutefois, les pays d'Afrique, en particulier dans la zone tropicale, ont peut-être été moins défavorisés que la plupart des autres pays sous-développés. M. Abbas cite des chiffres montrant qu'il existe en Afrique de grandes variations d'un pays à l'autre en ce qui concerne la valeur des exportations, ces variations étant dues principalement à des tendances divergentes en matière de prix. Par exemple, l'augmentation relativement modeste de la valeur des exportations du Ghana et de l'Afrique orientale britannique provient de ce que les cours du cacao et du café étaient bas, tandis que l'expansion enregistrée en Nigéria reflète la reprise du marché de l'arachide. En outre, les prix des matières premières industrielles, qui avaient gravement souffert de la récession en 1958, se sont considérablement améliorés en 1959.

50. Il est intéressant de noter que l'indice des prix de l'ensemble des produits primaires entrant dans le commerce international se trouvait au premier trimestre de 1960 au même niveau qu'à la fin de 1958. Ce fait donne à penser qu'en définitive on n'a pas rencontré de difficultés pour satisfaire l'augmentation de la demande provoquée par la reprise enregistrée dans les pays industrialisés. M. Abbas souligne en outre que l'augmentation de la demande était due en partie à la reconstitution des stocks. C'est un fait bien connu que le rythme d'accroissement de la demande de produits primaires est moins rapide que celui de l'expansion économique globale dans les pays industrialisés. On s'accorde aussi à reconnaître que le développement du reste du monde ne peut se fonder exclusivement sur les exportations de produits primaires à destination des pays industrialisés. Il est donc conseillé aux pays sous-développés de faire porter sur un large front leurs efforts de développement économique.

51. M. Abbas signale les difficultés que les pays sous-développés rencontrent en matière de balance des paiements et indique que leurs importations augmentent rapidement, non seulement les importations de biens d'équipement, mais souvent aussi les importations de

denrées alimentaires et de matières premières. On a été amené de ce fait à envisager la possibilité d'intensifier les échanges et la coopération économique entre les pays sous-développés. Il est évident qu'un taux élevé de développement économique dans ces pays s'accompagnera d'une augmentation du commerce de produits primaires et d'articles manufacturés entre ces mêmes pays. Par conséquent, le développement de chaque pays contribuera à celui des autres. Il apparaît donc qu'il faut aborder le problème selon une méthode nouvelle. Les enquêtes sur l'évolution future de la demande ne doivent pas se limiter aux possibilités d'élargissement des marchés traditionnels, mais elles doivent aussi tenir compte des possibilités qui existent dans les pays sous-développés eux-mêmes.

52. Parlant de la tendance au renforcement de la coopération régionale, M. Abbas note que, dans le groupe des pays sous-développés, c'est en Amérique latine que cette tendance semble gagner le plus rapidement du terrain, cette région étant celle qui possède la plus grande expérience des difficultés inhérentes à l'industrialisation à grande échelle. La CEAEU a adopté une résolution sur cette question à sa seizième session [E/3340, résolution 31 (XVI)] et c'est aussi l'une des préoccupations principales de la CEA. Par sa résolution 8 (II) (E/3320), la CEA a prié le secrétariat de prêter son assistance en vue de la préparation d'une conférence d'hommes d'affaires africains, qui pourra contribuer beaucoup à créer de nouvelles branches de production et à ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux. A cet égard, il est intéressant de noter également l'interprétation large que la Commission a donnée aux études relatives aux incidences des groupements économiques européens sur l'économie africaine [résolution 7 (II)].

53. L'intérêt que présente l'établissement d'une coopération économique plus étroite en Afrique se trouve naturellement encore accru par les changements politiques qui se produisent. Comme le Secrétaire général l'a déclaré à la séance d'ouverture de la deuxième session de la CEA, « le processus d'émancipation ne conduit pas nécessairement à la création d'États dont la configuration géographique correspond aux meilleures possibilités du développement économique » (E/3320, annexe V B). Des mesures doivent être prises d'urgence pour favoriser la coopération entre les pays d'Afrique, dès que leur indépendance politique sera consolidée et avant que les politiques économiques des nouveaux pays indépendants ne soient trop fortement établies à l'intérieur des frontières nationales.

54. La CEA reconnaît évidemment qu'il est essentiel d'entretenir des relations économiques utiles avec les pays industrialisés et que les contacts économiques avec les pays peu développés ne doivent pas se limiter aux seuls pays africains.

55. Pour ce qui est de l'assistance économique internationale, M. Abbas déclare que les membres et les membres associés de la CEA ont exprimé leur gratitude pour l'aide bilatérale qu'ils ont reçue, mais qu'il est évident que tous préfèrent l'assistance qui peut leur être fournie sur une base multilatérale. Dans le courant de l'année

1959, plusieurs faits nouveaux et encourageants sont intervenus en matière d'aide multilatérale, notamment l'octroi de nouveaux prêts par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; en outre, l'Association internationale de développement fournira bientôt une assistance. Les activités de « pré-investissement » sont encore très importantes dans les pays d'Afrique et M. Abbas se félicite donc de l'action réalisée par le Fonds spécial des Nations Unies, notamment de sa décision récente d'aider l'enseignement secondaire par la création d'instituts de formation pédagogique dans des régions choisies avec soin (E/3398). Les nouveaux pays indépendants d'Afrique sont aux prises avec de nombreux et graves problèmes et ils ont un urgent besoin de l'aide de la communauté internationale. Toutefois, dans tout programme d'assistance, il est normal que l'on consulte les pays bénéficiaires au sujet des méthodes permettant d'utiliser au mieux les fonds dont on dispose; aussi la CEA a-t-elle exprimé l'espoir, dans sa résolution 11 (II), que tout nouvel organisme multilatéral chargé de coordonner l'aide fournie tiendrait des consultations avec la Commission et collaborerait avec elle. Dans le cas de l'Afrique, la CEA est le seul organe pleinement représentatif capable de discuter les problèmes du développement économique, et ses méthodes sont suffisamment souples pour lui permettre de tenir compte des besoins de chaque pays ou de chaque groupe de pays.

56. M. Abbas déclare en terminant que la CEA doit s'acquitter de deux tâches principales. En premier lieu, elle doit aider à coordonner les plans visant à résoudre les problèmes économiques et sociaux de l'Afrique dans le cadre d'une économie mondiale saine et en voie d'expansion. En second lieu, elle doit utiliser ses propres ressources de manière à obtenir le maximum de résultats dans le minimum de temps. Les premiers résultats sont satisfaisants et M. Abbas pense que la Commission peut raisonnablement envisager l'avenir avec espoir.

57. Le PRÉSIDENT remercie les secrétaires exécutifs des commissions économiques régionales de leurs exposés.

58. M. KAMENOV (Bulgarie) dit qu'il attache une grande importance aux activités des commissions économiques régionales. Comme beaucoup des questions soulevées par leurs rapports seront examinées à propos d'autres points de l'ordre du jour, il se bornera à formuler quelques observations générales.

59. En ce qui concerne les résultats obtenus par la CEA, dont le rapport (E/3320) est d'un grand intérêt sous un petit volume, M. Kamenov a été particulièrement frappé par la façon dont les nouveaux pays indépendants abordent leurs problèmes, dont beaucoup sont

le legs des politiques économiques pratiquées avant leur accession à l'indépendance. Il constate que la récession de 1957-1958 continue à faire sentir ses effets sur l'économie des pays en voie de développement, notamment en Afrique, alors que ses conséquences ne sont plus ressenties dans les pays capitalistes. Il est donc normal que la CEA se préoccupe particulièrement de la stabilisation des prix des matières premières. Le même problème est mis en lumière dans d'autres rapports, par exemple dans celui de la CEAE0 (E/3340). Cette question présente une grande importance pour le Conseil et fera l'objet d'un examen approfondi à propos du point 8 de l'ordre du jour (Problèmes internationaux relatifs aux produits de base).

60. Quant au rapport de la CEE (E/3349), l'une des principales questions examinées par la Commission est celle de la création de blocs économiques séparés en Europe. L'existence de ces blocs ne peut en aucune manière être envisagée comme facilitant la coopération internationale. Des inquiétudes ont été exprimées au sein d'autres commissions économiques régionales, notamment la CEAE0 et la CEA, au sujet des conséquences de l'existence de ces blocs.

61. Les progrès accomplis par le Comité des problèmes agricoles et le Comité de l'énergie électrique de la CEE sont remarquables, mais il n'en est pas de même en ce qui concerne le Comité pour le développement du commerce. Etant donné l'augmentation de la production agricole et industrielle, le développement du commerce pourrait prendre un nouvel essor, mais le Comité n'a pas joué le rôle pour lequel il a été créé. Les différences entre les régimes économiques et sociaux des pays d'Europe ne doivent pas faire obstacle à l'accroissement du commerce. Il n'y a donc pas de motif de faire preuve d'un pessimisme injustifié sur ce point.

62. Parmi les résolutions importantes adoptées par la CEE, il faut mentionner la résolution 1 (XV) relative à la collaboration pour l'échange de connaissances scientifiques et techniques, la résolution 6 (XV) relative à l'amélioration des techniques du commerce extérieur et la résolution 8 (XV) relative à l'automatisation.

63. Aussi bien la CEE que la CEAE0 sont à critiquer pour n'avoir pas accordé la place qui leur revient légitimement à la République démocratique allemande, d'une part, et à la République populaire de Chine, d'autre part. En particulier, on ne peut considérer que la CEAE0 soit un organisme représentatif de la région tant que la moitié de la population de cette région n'y est pas représentée. Cette situation nuit à la coopération internationale et empêche le rétablissement de relations économiques normales.

La séance est levée à 13 heures.